

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an \$2.00
Six mois \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an \$1.25

Téléphone : 172

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

Avis

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse.

Bureau de renseignements : 16
rue St Joseph. (Ancien bureau de
la Vérité)

J. P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Quebec

QUEREC

SAMEDI 6 MAI 1893

LA "QUESTION BIBLIQUE"

(Des Etudes religieuses)

(Suite)

III

Telle est, par exemple, cette contradiction apparente entre le premier chapitre de la Genèse, où la création se fait en six jours, d'une part, et le second chapitre, v. 4, où la période paraît réduite à un jour (*in die quo fecit Dominus Deus calum et terram*), d'autre part ; sans parler du texte de l'Ecclésiastique, XVIII, 1 (*Qui vivit in aeternum creavit omnia simul*), lequel n'a troublé que les Pères latins. Maintenant, il n'est pas nécessaire d'être un orientaliste consommé pour savoir que la contradiction n'existe pas, vu que l'expression hébraïque, *b' yôm*, que traduit *in die quo*, n'indique pas nécessairement une époque restreinte à un seul jour. Cependant cette misère a dérouté les Pères les plus réellement savants, d'Origène à saint Augustin, et a été le motif principal de l'interprétation métaphorique que plusieurs ont donnée du premier chapitre de la Bible.

Combien grand a été cet embarras de nos anciens docteurs devant beaucoup d'objections des païens et des hérétiques, et surtout devant celles que leurs propres études leur faisaient découvrir dans les parties historiques de la Bible, il est facile de s'en convaincre par la lecture de leurs commentaires, et plus encore des ouvrages spéciaux qui ont été composés sur les difficultés de l'Écriture par les plus éminents représentants de l'exégèse patristique, tels que Origène, Eusèbe de Césarée, Théodoret, saint Augustin, etc. Mais rien ne le fait mieux ressortir que ces interprétations, qu'on est tenté d'appeler puériles, auxquelles ils ont eu parfois recours pour se tirer d'affaire. Les adeptes de l'opinion "large" essayent d'exploiter en leur faveur ces interprétations ; mais elles prouvent en réalité contre eux. En effet, lors même qu'elles sont le moins naturelles, toujours elles respectent l'inspiratif et la vérité entière du texte sacré. Jamais, dans les cas même les plus épineux, devant les plus sérieux adversaires (et les Celse, les Porphyre, etc., valaient alors les Voltaire, les Renan et les Reuss), aucun docteur de l'Église n'a mis en doute ni laissé suspecter l'infaillibilité d'une affirmation authentique de la Bible, qu'elle se rapportât au dogme, à la morale, ou seulement à l'histoire, aux sciences naturelles. Et s'ils ont adopté parfois des explications singulières, et qui ne pou-

vaient pas leur paraître à eux-mêmes bien solides, c'est qu'ils croyaient fermement qu'aucune explication ne saurait être moins vraisemblable que l'hypothèse d'une erreur de l'Écriture inspirée. Le plus souvent, d'ailleurs, dans ces cas extrêmes, ils avouent simplement leur ignorance, en laissant aux interprètes futurs à résoudre l'énigme, si c'est possible.

N'est-il pas évident qu'on aurait vu au moins tel ou tel des docteurs les plus hardis, Origène par exemple, employer, ou du moins insinuer l'expédient si commode de nos contemporains, s'il avait jugé pouvoir le faire sans blesser la foi ? L'impossibilité de trouver un seul exemple de ce genre dans les dix-huit siècles de la tradition catholique est une condamnation sans appel de "l'opinion large".

Il est maintenant assez clair, pensons-nous, que ses défenseurs n'ont à se prévaloir en aucune façon des "hardiesses" qu'ont pu commettre les Pères de l'Église. Et la confusion continuée tout le long des deux passages cités en dernier lieu, entre les hardiesses qui ébrèchent la doctrine de l'inspiration et de l'infaillibilité bibliques, et celles qui la laissent intacte, lors même qu'elles ne gardent pas assez aux textes leur sens littéral et historique, cette confusion ne fera plus illusion à nos lecteurs. Il sera utile cependant de la mettre plus en lumière. C'est encore un des points où nous regrettons que Mgr d'Hulst ait développé sans correctif des idées dont le défaut n'a pas dû lui échapper, mais qui peut être moins sensible pour d'autres.

Son exposé mêle deux questions très différentes, quoique susceptibles d'une certaine connexion. L'une est celle de savoir si toutes les énonciations de la Bible sont nécessairement vraies ; l'autre, de savoir si certains récits, certains tableaux de l'Ancien Testament pourraient être interprétés dans un sens métaphorique ou figuré, ou comme des allégories, des paraboles. Nous savons ce qu'il faut penser de la première question. Quant à la seconde, il est certain qu'elle peut légitimement se poser dans quelques cas. Par exemple, le récit de la création, dans le premier chapitre de la Genèse, a reçu de beaucoup d'exégètes catholiques, à commencer par des Pères très illustres, une interprétation où la métaphore joue un rôle plus ou moins considérable. A cela il n'y a rien à dire, pourvu que la vérité du texte, dans son sens naturel (qui n'est pas nécessairement le sens littéral, matériel), soit maintenue intacte, et que l'interprétation ne devienne pas violente et forcée. Il est manifeste, en effet, que le premier des récits de la Bible a un caractère particulier qui permet de ne pas le traiter absolument

comme les suivants. Peut-être l'interprétation métaphorique est-elle encore autorisée, dans une certaine mesure, pour quelques autres fragments réputés historiques : c'est un problème à débattre dans chaque cas, suivant les règles de la saine exégèse. Mais ce qui est certainement inadmissible, c'est d'étendre ce genre d'interprétation aux dix premiers chapitres de la Genèse presque tout entiers, comme l'avait fait François Lenormant, et à d'autres livres encore, comme le feront les adeptes de l'école "large", si l'on en croit Mgr d'Hulst.

On sait que, selon la théorie exposée par Lenormant dans ses *Origines de l'histoire* (1880), théorie que Mgr d'Hulst résume avec de copieux extraits, les récits contenus dans les premiers chapitres de la Genèse, non seulement n'ont pas été rédigés en vue de former une histoire proprement dite, mais se composent, en partie, du moins, de légendes mythiques, sans valeur historique, dont les écrivains sacrés, "éclairés par la lumière de l'inspiration, ont su faire le vêtement figuré de vérités sublimes et éternelles". Mgr d'Hulst rappelle que l'ouvrage où le savant orientaliste avait soutenu et appliqué cette théorie a été mis à l'Index ; mais il s'efforce de montrer que ce fait n'équivaut pas nécessairement à une condamnation de la doctrine de Lenormant ; qu'on peut n'y voir qu'une prohibition de lire son livre, motivée "surtout par la nouveauté inquiétante des théories qui s'y faisaient jour". Nous appréhendons fort que cette explication ne paraisse trop bénigne à Rome.

Quoi qu'il en soit, les théories de Lenormant sur les récits de la Genèse n'ont pas seulement le défaut d'être "excessives", de n'être "pas sûres" ou "pas mûres", comme les qualifie Mgr d'Hulst ; nous osons dire qu'elles sont inconciliables avec l'enseignement catholique, aussi bien en tant qu'elles dénie à ces récits le caractère d'une véritable histoire, qu'en tant qu'elles y supposent la possibilité de l'erreur. Le caractère historique des récits de la Genèse, au moins dans leur ensemble, est prouvé à la fois par la texture même de ces narrations, qu'il n'est pas possible de transformer en pures allégories, sans faire la plus grande violence aux textes ; puis par le sentiment constant de l'Église et par l'autorité même des auteurs inspirés du Nouveau Testament, qui ont invoqué les faits contenus dans ces récits comme des faits historiques, et leur ont supposé ce caractère pour y appuyer des enseignements dogmatiques et moraux (1).

(1) Nous avons développé ces arguments dans la *Controverse* (octobre 1882).

Ces raisons prennent encore plus de force contre l'école "large", qui ne se contente pas de dépouiller du caractère historique les récits primitifs de la Genèse, mais qui tend à volatiliser, pour ainsi dire, toute l'histoire biblique, par ses interprétations idéalistes. Mgr d'Hulst nomme d'ores et déjà, comme condamnés à cette dénaturation, "le livre de Job, certains détails de l'histoire de la chute, le livre de Ruth, etc.". Ce simple énoncé est déjà fait pour scandaliser les croyants. Mgr d'Hulst, ou du moins ceux au nom de qui il écrit, pensent que "la foi n'oblige pas à admettre... que le cadre où se placent les enseignements contenus dans ces livres soit rigoureusement historique". Cependant, que signifieraient dans cette hypothèse, les éloges décernés à Job, à Ruth, comme à des personnages réels, non seulement partout les docteurs de l'Église, mais par l'Écriture elle-même ? L'enseignement dogmatique et moral, que l'Église a toujours cherché dans ces livres, garderait-il sa force, si Job et Ruth n'étaient plus que des *mythes*, et leurs histoires des apologues, des contes moraux.

Et que nous promet encore l'*etc.* de la phrase de Mgr d'Hulst ? Avec les principes et les procédés de son école "large", bien large, en effet, on l'a vu, même à l'égard de la logique, que restera-t-il, de toute l'histoire biblique ? Que restera-t-il finalement de la Bible, puisque, de l'aveu de Mgr d'Hulst, "considérée dans son ensemble, l'Écriture Sainte apparaît comme un long récit (1)" ? On nous assure qu'on y respectera "les faits humains qui font corps avec la révélation ou avec la préparation messianique (2)". Mais qu'est-ce qui décidera si un fait, un récit biblique remplit cette condition ? Le jugement propre, c'est-à-dire souvent le sentiment subjectif, l'arbitraire de l'exégète.

On nous répond que l'Église est là pour arrêter, pour remettre dans le droit chemin les apologistes qui s'en écarteraient.

Sans doute ; mais, d'abord, ne vaudrait-il pas mieux, pour bien des raisons, que le Saint-Siège ne fût jamais obligé de frapper, comme il a dû le faire, des savants catholiques distingués, tels que François Lenormant ? Ensuite, si le principe "large" prenait une fois pied dans l'exégèse et l'apologétique, il rendrait singulièrement difficile à l'Église l'accomplissement de sa mission.

En effet, l'Église n'est pas inspirée ; elle ne reçoit pas habituellement de révélation d'en haut ; il lui faut du temps, des recherches, des délibérations pour élaborer ses réponses et ses décisions. Chacun sait combien il lui en a

(1) P. 20.

(2) P. 31.

coûté, par exemple, pour la condamnation du jansénisme, une hérésie bien évidente, cependant ; et encore elle a dû lutter plus d'un siècle pour imposer son jugement aux obstinés admirateurs de l'Augustinus d'Ypres. Ainsi les "hardiesses" que nous prépare l'école "large" auront déjà troublé et peut-être dépouillé de leur foi bien des âmes, avant d'être arrêtées par une action efficace de l'autorité suprême.

(A suivre)

Barnum-Frèchette

M. Frèchette en est rendu à sa quatrième lettre à M. l'abbé Baillargé, soi-disant "à propos d'éducation." Cela se gâte. Les premières étaient, quant au fond, violentes, fausses, injustes, très pauvres en arguments solides ; mais, au moins, elles avaient un certain vernis littéraire. Celle-ci est un vrai gâchis. C'est un mélange de vulgarités, d'incongruités, de vantardises et d'irrégularités qu'on pourrait, sans exagération, qualifier de quasi-impies.

De tous nos écrivains de quelque valeur, il n'y a que M. Frèchette qui ait assez peu de tenue pour débiter pareil discours de marchand d'orviétan, et assez peu de jugement et de goût pour croire que c'est une page littéraire et spirituelle.

Cette quatrième lettre de M. Frèchette est tout à fait digne du poète qui s'oublia un jour jusqu'au point d'écrire les platitudes que l'on connaît en l'honneur de Sarah Bernhardt.

Voici, par exemple, un échantillon de l'esprit de M. Frèchette :

"Pour lors, je m'incline avec toute la bassesse qui convient à un misérable père de famille laïque."

Au cours de cette longue polémique, à propos du clergé et de l'éducation, les adversaires de M. Frèchette et de son école n'ont pas dit un seul mot qui justifie ce sarcasme, que le poète a voulu rendre amer, mais qui n'est que bête. Qui a seulement insinué que les pères de famille laïques sont misérables et doivent s'incliner avec bassesse ?

"Tout ce qu'il y a de plus moyen âge en fait de boutique orthodoxe", s'écrie M. Frèchette.

Convient-il de parler de l'orthodoxie sur ce ton ?

Plus loin, M. Frèchette plaisante grossièrement sur le fait que Victor Hugo est "mort sans confession". Mourir sans confession, surtout lorsqu'on a un si grand besoin de pardon, est pourtant une chose terrible, et se prête mal au badinage.

M. Frèchette affirme que "dans bon nombre de nos collègues" faire des études classiques, "consiste à apprendre le latin dans le *De viris*, le grec dans les *Actes des apôtres*, la littérature dans Lefranc, la poésie dans Mme Deshoulières, la philosophie dans Mgr de Ségur — la comptabilité, la géographie, l'histoire, le français et l'anglais nulle part."

Si M. Frèchette n'était pas un lâche, il nommerait ces prétendus collègues dont il y a, dit-il, un "bon nombre". Mais sachant qu'il pousse l'exagération jusqu'à la calomnie, il se tient prudemment sur le terrain des accusations vagues et générales, qui peuvent causer un grand tort à toutes nos maisons d'éducation, mais qui ne l'exposent, lui, M. Frèchette, à aucun désagrément devant les tribunaux !

Et, pourtant, dans ce même article, M. Frèchette se vante de son courage !

Il est beau, le courage de M. Frèchette !

M. Frèchette se moque d'une façon odieuse de la fécondité de la race canadienne-française. Il dit :

"Il y a assez longtemps qu'on vante la fécondité de nos femmes ; il me semble qu'un peuple pourrait avoir quelque autre sujet de fierté que la caractéristique qui distingue l'intéressante famille des lapins — encore plus prolifique que nous. Un Canadien un peu orgueilleux — si détériorée que soit l'espèce — pourrait, je crois, avoir quelque autre ambition que celle des poules couveuses. Malheureusement elle ne s'élève pas haut, l'ambition du canayen."

C'est nous qui soulignons.

Nous le répétons, ces paroles sont odieuses. Si elles avaient été prononcées par un McCarthy, par un Charlton, ou écrites par un rédacteur du *Mail*, elles auraient soulevé un tolle général d'un bout à l'autre du pays ! Les journaux canadiens-français vont-ils laisser passer, sans protestation, cette abominable flétrissure parce que c'est un compatriote qui veut l'imprimer à toute la race ?

M. Frèchette continue ainsi :

"Nous avons beau avoir des imbéciles qui proclament que nous écrivons en français comme Corneille, (nommez-en un de ces imbéciles, monsieur Frèchette) ; nous avons beau avoir des idiots qui chantent sur tous les tons que nous parlons notre langue comme Sarah Bernhardt, (pourquoi Sarah plutôt que le Père Monsabré ?) ; nous avons beau surtout avoir des régiments d'aliénés pour écouter cela et applaudir, le bon sens perce toujours un peu et, d'instinct, nous ne pouvons nous empêcher de laisser naïvement éclater, dans quelque aveu monumental, notre infériorité désespérante. C'est au point que lorsqu'un des nôtres — Casault — a été fait caporal dans l'armée française — caporal, vous m'entendez bien ! — on a presque crié au miracle."

C'est ainsi que les thuriféraires de M. Frèchette se sont pâmés d'admiration et d'étonnement quand leur homme a décroché le petit prix Montyon !

Nous avons, sans doute, l'enthousiasme trop facile, au Canada ; mais M. Frèchette devrait être le dernier à parler de ce défaut national.

M. Frèchette descend jusqu'à l'argot le plus détestable. Il nous apprend qu'il "s'en bat l'œil un peu ferme, par exemple." Et c'est dans ce langage digne d'un gamin de Paris, que tient peut-être la juive Sarah dans ses moments d'expansion intime, mais que Corneille n'aurait certainement pas compris ; c'est dans la langue verte des boulevards que M. Frèchette discute la nécessité de réformer nos études ! c'est dans ce jargon de commis voyageur et de garçon de café parisien qu'il somme nos collègues de mieux enseigner le français !

Voici maintenant les vantardises de M. Frèchette. Il nous annonce que les "victimes" qui parlent par sa voix "parleront tellement fort qu'il restera quelqu'un sur le carreau". Il suppose, gratuitement, qu'on veut "l'arrêter à tout prix". Puis, il s'écrie :

"Qui ? Frèchette ? l'opinion publique ? l'arrêter ? Je vous conseille d'endiguer le Saint-Laurent !"

M. Frèchette serait "né natif" de Marseille ou de Tarascon qu'il ne parlerait pas mieux.

Ce Méridional nous avertit que "si tout le clergé se met sous le même bonnet, c'est plus que probable qu'il a l'intention de s'attaquer au clergé." Voyez-vous, "ce n'est pas un simple individu qui parle à l'heure qu'il est. C'est la poussée formidable de l'opinion publique qui se fait sentir. Il n'y a pas

d'excommunication qui tienne à cela." Ces mots que nous soulignons constituent une véritable impiété aussi ridicule qu'inutile. Personne ne parle d'excommunier M. Frèchette. Il va écrire tant de sottises, s'il continue sur ce ton, qu'il suffira de le laisser faire pour que tous les hommes sensés fassent le vide autour de lui. C'est l'excommunication qui l'attend. Car demander des réformes, même à tort et à travers, et bavarder sur tout un peuple, sont deux opérations bien distinctes.

M. Frèchette prétend qu'il n'est pas un "simple individu." Il s'apercevra pourtant qu'il n'y a rien au monde de plus simple que lui, et aussi rien de plus simple. En effet, c'est étonnant de voir jusqu'à quel point M. Frèchette est peu compliqué. Il est aussi simple qu'était le fameux Barnum. Faire du bruit pour faire de l'argent, voilà toute l'ambition de notre *showman* canadien. Nous en avons la preuve dans le *post-scriptum* suivant, lequel, comme les *post-scriptum* des femmes, est la partie vraiment importante de sa lettre. Le voici dans toute sa beauté *barnumesque* :

"P. S. — Je remercie mes lecteurs de l'intérêt qu'ils semblent porter à notre petite discussion ; mais je dois leur dire qu'il est inutile de m'écrire par centaines (du Barnum pur) pour avoir la série de mes lettres... Il faut attendre que le tout soit publié en volume. Et cela n'arrivera peut-être pas de sitôt, tant j'en ai encore long à dire. Si l'on veut s'inscrire à l'avance comme souscripteur, on n'a qu'à s'adresser à mon éditeur, M. Louis Patenaude, No 25, rue Saint Gabriel."

Et voilà, mesdames et messieurs, l'aboutissement de cette formidable colère de M. Frèchette qu'on ne peut pas plus endiguer que le Saint-Laurent : une petite souscription, à l'avance, chez Patenaude !

M. Frèchette veut bien faire des réformes, pourvu que l'on s'inscrive à l'avance comme souscripteur, chez Patenaude. Sinon, non. Pas de souscripteurs (à l'avance), pas de réformes. Si personne ne s'inscrit chez Patenaude, le volume ne paraîtra sans doute pas, et les Canadiens iront se détériorant jusqu'à extinction complète de l'espèce.

Demandez donc, mesdames et messieurs, chez Patenaude, et à l'avance, la grande révolution littéraire, sociale et scolaire de M. Barnum-Frèchette ! *Only twenty-five cents !*

A propos d'un nouveau livre

Nous avons bien fait de publier comme simple annonce, et sans en prendre autrement la responsabilité, la réclame à nous communiquée par les éditeurs du *Répertoire Général du Clergé Canadien*. Et si nous avions su, la semaine dernière, ce que nous savons aujourd'hui, nous n'aurions pas laissé entrer cet article dans nos colonnes même à titre d'annonce.

On trouvera à la quatrième page quelques observations que nous a transmises un membre du clergé. Cette critique, si sévère qu'elle soit, est plutôt adoucie qu'exagérée.

Nous avons examiné rapidement ce livre nous-même, et nous avons constaté, ainsi que chacun peut le faire, que le *Répertoire*, comme travail historique, ne vaut rien du tout.

En disant que ce travail ne vaut rien du tout, au point de vue de l'histoire ecclésiastique du Canada, nous pesons

bien nos expressions, et nous voulons dire exactement ce que nous disons.

En effet, pour valoir quelque chose, un ouvrage de ce genre doit être fait avec un grand soin, doit être exact, impartial, complet.

Sans doute, dans toute œuvre humaine il se glisse nécessairement des imperfections. Aussi s'il ne s'agissait que des imperfections inhérentes à tout ce qui vient de l'homme, nous n'aurions rien à dire. Mais nous sommes en face de tout autre chose. Il y a dans ce livre des lacunes tellement énormes, et en si grand nombre, qu'on en reste tout abasourdi. En les constatant on croit rêver. On regarde encore, deux, trois, quatre fois, avant d'être bien convaincu que l'on ne se trompe pas ; que tel nom n'y est pas. On se demande quel système l'auteur a pu suivre pour arriver à pareil résultat.

Voici quelques-unes des omissions que nous avons constatées par un travail de deux ou trois heures. Nous sommes bien persuadé que le sujet est très loin d'être épuisé. Prenant au hasard les noms de quelques prêtres bien connus de tout le pays, nous avons consulté le *Répertoire*. Très souvent ces noms n'y sont pas du tout.

Ainsi les RR. PP. Drummond, Grenier, Durocher et Robert, jésuites, ne sont nullement mentionnés dans ce volume où Chiniquy a un tiers de page. Et cependant tous sont bien membres du Clergé Canadien ! Tous ont occupé, ou occupent encore des postes très en vus dans la Compagnie de Jésus.

M. le chanoine R. Ouellette, longtemps supérieur du séminaire de Saint-Hyacinthe, est également oublié. On ne dira pas que c'est un prêtre obscur, inconnu !

Voici d'autres prêtres canadiens dont on chercherait en vain la moindre mention dans le *Répertoire* dit général.

L'abbé Durocher, autrefois oblat, aujourd'hui aux Etats-Unis.

L'abbé C. W. Cullen, curé de Cascafédiac.

L'abbé A. Robert, de Sainte-Marie de Monnoir.

L'abbé Messier, curé de Saint-Boniface, Manitoba.

L'abbé C. O. Gingras, autrefois du diocèse des Trois-Rivières, croyons nous, aujourd'hui à Caribou, Etat du Maine.

L'abbé A. A. Cherrier, de Winnipeg. Les deux abbés Burque, Geo et F. X., le premier à Peru, Etat de New-York, le dernier à Fort Kent, dans le Maine.

L'abbé Martineau, sulpicien.

L'abbé C. P. Choquet, professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe.

L'abbé A. Lapière, d'abord professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, et mort curé quelque part dans le comté d'Essex, Ontario, il y a quelques années.

Voilà une assez longue liste d'omissions, n'est-ce pas ? Et remarquez bien que nous n'avons pris, pour ainsi dire, que le dessus du panier. Un travail systématique en découvrirait bien d'autres, sans aucun doute.

Puis, il y a de véritables injustices. Tandis que pour certains prêtres aucun détail biographique de quelque importance n'est omis (voir page 242) ; d'autres ne reçoivent qu'une simple mention. Le Père Z. Lacasse O. M. I., par exemple, n'a que trois lignes et demie. On ne dit rien de ses brochures populaires qui ont en dans le pays un certain retentis-

sement. On ne donne pas même le nom de son père et de sa mère.

Le R. P. J. E. Désy, jésuite, supérieur de la résidence de Québec, a juste trois lignes et demie, lui aussi. Ainsi que le P. Lacasse, il serait venu au monde comme Melchisédech, sans père ni mère ! Où fit-il ses études ? Mystère !

Le R. P. Jones, jésuite, du collège Sainte-Marie, est encore plus maltraité : il a deux lignes, bien comptées ; deux lignes de moins que le prêtre apostat P. A. Séguin et trois lignes et demie de moins que Guihot !

Par contre, le R. P. Nicolas Point, autre jésuite, est mentionné deux fois, à la page 270 d'abord, puis à la page 331.

L'abbé J. M. Ritchot, curé de Saint-Norbert, Manitoba, ne reçoit que quatre lignes qui se terminent ainsi : " 1856, missionnaire à la Rivière Rouge où i est encore en 1892 ". De la part si importante qu'il prit aux événements de de 1869-70 et aux négociations subséquentes, pas un mot !

L'auteur fait partir le R. P. Lopinto S. J. pour l'Europe en 1865. A notre connaissance personnelle, c'est au moins vingt ans trop tôt.

Autre genre d'erreurs : le texte ne répond pas du tout à la table. Prenez, par exemple, le nom de Durocher. Vous avez à la table : " Durocher, voir Brien, page 314 ". Cherchez à la page 314 tant que vous voudrez, vous ne trouverez ni Durocher, ni Brien. " Durocher, Théophile, page 190 ". Rien à la dite page, " Durocher, Flavien, page 191. " Si vous cherchez assez longtemps vous le trouverez à la page 189. " Durocher J. B. page 302. " Rien à la page 302 ni dans les environs. " Durocher, Joseph, page 375. " Même observation. " Durocher Joseph, page 502. " A la page 502 et aux environs, rien. Voilà donc pas moins de six Durocher indiqués dans la table et qu'on ne peut pas trouver aux pages qu'on leur assigne.

La même chose se produit pour d'autres noms. Ainsi la table indique deux Martineau, David et Jos. Ed., le premier à la page 238, le dernier à la page 273. Cherchez à ces pages et aux pages précédentes et suivantes, vous ne trouverez aucun Martineau.

Les notes que nous avons prises nous indiquent d'autres erreurs. Mais en voilà bien assez pour prouver notre affirmation, savoir que ce Répertoire n'a aucune valeur historique. C'est du papier et de l'encre gaspillés, tout bonnement.

LA LOI NON ECRITE

Un collaborateur qui signe Canadien-français écrit dans la Patrie, du 19 avril, un long article en faveur de l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Le nœud de cet article se trouve dans le passage suivant :

" Il n'est dit nulle part dans la constitution des Etats-Unis que la langue officielle des Etats qui entreront dans l'union sera l'anglais et nulle part, non plus, on ne trouve de clause disant que les écoles seront des écoles publiques, pour la bonne raison que les écoles ne sont pas sous le contrôle du Congrès, mais de chaque Etat qui est maître chez lui à ce sujet. "

Une chose que nos annexionnistes oublient, ou plutôt veulent faire perdre de vue, c'est qu'aux Etats-Unis, comme partout ailleurs, à côté de la loi écrite,

il y a la loi non écrite et même la loi non avouée. La loi non écrite et non avouée est souvent plus forte que la loi écrite.

Sans doute, rien dans la constitution écrite des Etats-Unis ne dit que les Etats qui entreront dans l'Union auront pour langue officielle la langue anglaise et un système d'écoles non confessionnelles ; mais il n'est pas moins certain que jamais un Etat qui voudrait adopter comme langue officielle une langue autre que l'anglais, et maintenir des écoles confessionnelles, ne serait admis dans l'Union américaine.

C'est le Congrès de Washington qui est le juge suprême des conditions auxquelles un Etat doit être admis dans la confédération ; c'est à lui que doit être soumis la constitution de l'Etat qui demande son admission.

Pour insinuer seulement que le congrès de Washington laisserait entrer la Province de Québec dans l'Union, comme Etat indépendant, avec une constitution qui garantirait les droits de la langue française et de l'Eglise catholique, il faut ou ignorer entièrement l'esprit public qui existe aux Etats-Unis, ou bien vouloir tromper ses lecteurs.

Voyez le Nouveau Mexique, preuve permanente de ce que nous disons. Depuis nous ne savons plus combien d'années, il a la population voulue pour devenir un Etat ; mais cette population est encore en majorité catholique et espagnole. Tant qu'il en sera ainsi le Nouveau Mexique restera à la condition de simple Territoire.

Si l'on veut parler annexion, pour l'amour de Dieu, qu'on en parle sensé-ment.

EXPLICATIONS

CABINET DU PROCUREUR-GENERAL
Province de Québec.

Québec, 28 avril 1893.

Monsieur J. P. Tardivel,
Rédacteur-propriétaire
de la *Vérité*, Québec.

Cher monsieur Tardivel,

Dans le dernier numéro de la *Vérité*, je trouve un extrait de la *Libre Parole* dans lequel il s'agit de l'affaire Clark Wallace. Après avoir parlé de ceux qui ont voté avec le Gouvernement sur cette question, ce journal continue :

" Mais quelle excuse M. Casgrain, procureur-général du cabinet de Québec, avait-il pour inviter M. Wallace à un dîner qui a pris un caractère semi-officiel ?

" Le cabinet provincial est entièrement indépendant du cabinet fédéral, et M. Casgrain n'avait pas l'ombre d'une excuse pour faire bonne mine à l'ennemi public de son Dieu, de sa race et de sa souveraine. "

Tant que les journaux purement de parti ont parlé de ce prétendu lunch que j'aurais donné à M. Clark Wallace, je ne m'en suis pas occupé, parce que je sais que les rédacteurs de ces gazettes, pour nuire à un adversaire politique, font flèche de tout bois, et je n'aurais jamais le temps de répondre à toutes leurs attaques. Mais du moment que vous imprimez, sans commentaires, dans la *Vérité*, l'attaque d'un de ces journaux, je crois qu'il est de mon devoir de donner un mot d'explication.

La voici :

Les assertions de la *Libre Parole* sont entièrement fausses. Je n'ai jamais

fait à M. Clark Wallace une invitation quelconque. Pendant que ce monsieur était à Québec, ayant affaire à lui en sa qualité de contrôleur des douanes, pour régler une question qui intéressait un de mes électeurs, j'avais demandé à un ami de m'avertir de l'heure et du lieu où je pourrais rencontrer M. Wallace. Un jour, pendant que j'étais à lunch chez moi, on me téléphone que si je monte au club Union, je pourrai rencontrer le Contrôleur. Après mon lunch, je suis monté, j'ai rencontré M. Wallace, j'ai réglé l'affaire de mon électeur, et quand les convenances l'ont permis, je me suis retiré.

Voilà les faits tels qu'ils se sont passés. Je les livre à votre appréciation.

Veillez agréer, cher monsieur Tardivel, mes salutations amicales.

T. CHASE CASGRAIN.

NOTE DE LA REDACTION :—C'est avec empressement que nous publions cette lettre, car notre plus grand désir est de ne commettre aucune injustice à l'égard de nos hommes publics, conservateurs ou libéraux. Nous les jugeons sévèrement ; mais nous tenons à les juger sur leurs véritables actes et leurs véritables paroles.

Nous partageons entièrement la manière de voir de M. le Procureur-général à propos des journaux de parti, bleus et rouges : Règle générale, leurs assertions ont besoin d'être rigoureusement contrôlées, quand il s'agit d'adversaires politiques. Aussi jamais nous n'aurions songé à reproduire cette histoire de lunch offerte à M. Wallace si nous ne l'avions vue que dans les organes du parti libéral. La *Libre Parole* n'est pas un journal de parti ; du moins, nous ne la considérons pas comme tel. Ne voyant venir aucune dénuégation, nous supposons que le fait allégué dans cet entre-filet était malheureusement vrai. Nous sommes heureux de voir M. Casgrain déclarer que c'est entièrement faux. Tant mieux !

Nous ne pouvons qu'être flatté de l'importance que l'honorable Procureur-général attache à notre journal. Ce n'est que la publication de cet entre-filet dans la *Vérité* qui engage M. Casgrain à donner des explications sur cet incident. Nous le remercions de ce témoignage vraiment précieux. Nous en concluons que lorsque d'autres personnages affectent d'ignorer l'existence même de la *Vérité*, on peut, sans jugement téméraire, douter de leur sincérité.

A PROPOS DU RECENSEMENT

Le *Courrier du Canada*, de samedi dernier, publie un article vigoureux contre les erreurs ou plutôt les fraudes du dernier recensement. On le sait, ce recensement ne donne pas le véritable nombre des Canadiens-français, des Acadiens et des Métis français, particulièrement dans la Nouvelle Ecosse, la province d'Ontario, le Manitoba et le Nord-Ouest.

Le *Courrier* déclare que l'honorable M. Angers, le nouveau ministre de l'agriculture, a forcé M. Johnson, directeur du recensement, à insérer dans son introduction, page XIX, " trois paragraphes qui contiennent un aveu de culpabilité, trois paragraphes accusateurs et explicatifs " ; et il invite tous les journaux canadiens-français à reproduire ces paragraphes.

Les paragraphes en question sont très longs et encore plus embarrassés. Le dernier se lit comme suit :

" Il est fait mention de ce fait, afin que ceux qui se servent des résultats publiés ne soient pas mis sous une fausse impression en supposant que le nombre de personnes d'origine canadienne-française a été donné avec précision et que les augmentations ou diminutions réelles sont telles que semblerait le démontrer un rapprochement avec le recensement précédent. "

En bon français, clair et net, cela veut dire que M. Johnson avoue que les chiffres de son recensement ne valent rien. Alors à quoi bon les publier ?

Nous attachons beaucoup moins d'importance à cette question que certains de nos confrères.

D'abord, le dénombrement des peuples est une institution fort ancienne, mais aussi fort discutable. On le sait, le roi David fut sévèrement puni pour avoir fait faire le dénombrement de son peuple. Il eut à choisir entre la famine, la guerre et la peste. Il choisit cette dernière, et elle tua soixante-dix mille hommes.

Nous voudrions bien savoir quelle différence essentielle on peut trouver entre ce dénombrement du peuple hébreu, à cause duquel " la fureur du Seigneur s'alluma de nouveau contre Israël ", et les recensements modernes ? Les choses se faisaient probablement avec plus de soin et plus honnêtement dans ce temps-là qu'aujourd'hui, voilà tout.

Du reste, en supposant que le prochain recensement du Canada déclare qu'il n'y a pas un seul Canadien-français au pays, cela diminuera-t-il véritablement le nombre de nos compatriotes ?

On prétend que le recensement de 1891 " a déplacé et détourné 50,000 Canadiens-français ", selon la curieuse expression du *Courrier du Canada*. On s'est ému jusqu'en France de ce déplacement et de ce détournement. Mais ces 50,000 Canadiens-français restent ce qu'ils étaient, malgré les déplacements et les détournements de M. Johnson.

On ne déplace pas les hommes comme des meubles, on ne les détourne pas comme un vulgaire dépôt en banque. Les Canadiens-français conservent leur caractère national, quelque nom que leur donnent les énumérateurs du gouvernement de Bytown.

Pour nous, cet incident n'a vraiment d'important que la preuve qui en ressort du mauvais vouloir des Ontariens à notre égard, et la conclusion qui en découle, savoir que nous avons bien tort de rester politiquement unis à ces gens-là.

—Les " grandes mers " du commencement de la semaine nous ont donné un temps exécrable : de la pluie, de la neige et du gros vent de nord-est ; mais enfin elles ont brisé le pont de glace au Cap Rouge qui bloquait le fleuve. Mardi, le 2 mai la navigation entre Québec et Montréal était ouverte, et les steamers océaniques retenus dans notre port sont partis pour Montréal.

DECES

Monsieur l'abbé J. B. A. Duhamel, ancien curé de Saint-Dominique de Bagot, décédé hier, était membre de la société d'une messe section provinciale.

Archevêché de Québec
29 avril 1893.

B. PH. GARNEAU,
Secrétaire.

REPertoire GENERAL DU CLERGE CANADIEN

Une personne compétente nous communique les observations suivantes :

Le Répertoire du Clergé, deuxième édition, annoncé le 27 octobre 1891, et impatientement attendu, est apparu ces jours derniers. Malheureusement, il ne répond pas à notre attente. Nous espérons que les erreurs et omissions de la première édition seraient soigneusement corrigées; mais il n'en est rien. Cette dernière édition ne vaut même pas la première, la négligence est palpable dans la liste des membres du Clergé des 25 dernières années. Un ouvrage comme celui-ci, devant servir à l'histoire de l'Eglise du Canada, aurait dû être fait avec une scrupuleuse exactitude. C'est en cela que se trouve son mérite, sa valeur.

Pour qu'on ne soit pas tenté de nous traiter de calomniateur, nous allons rectifier quelques unes des erreurs que nous avons remarquées en parcourant le livre à la hâte.

1o Dans la première édition l'auteur a confondu le Rév. Père Jos. H. Hudon, jésuite, avec le Rév. Jos. Hudon. Le premier est né à la Rivière-Ouelle et le second à Kamouraska. Après son ordination le Rév. Jos. Hudon a demeuré au collège de Sainte-Anne comme Assistant-Procureur. En 1858 il a été nommé curé d'Hébertville. En 1862 de N. D. de Laterrière; en 1870 de St Philippe de Néri où il décède en juin 1890. Il s'était retiré du ministère depuis une dizaine d'années.

Même erreur dans la 2ème édition.

2o Le Rév. J. M. Rioux n'est pas mort en 1883 à St Flavien. Il a abandonné la cure pour raison de santé. En 1884, l'année suivante, il est allé exercer le ministère à Southbridge, Mass. Actuellement il est à North Adams desservant la mission de Williamstown.

3o Le Rév. Lucien-Napoléon Francœur, curé du Lac Aylmer, diocèse de Sherbrooke, a été confondu avec son frère le Rév. J. Léandre Francœur, retiré à Casselman. De ce dernier il n'est fait mention nulle part.

4o Le Rév. Geo. Potvin est décédé le 2 février à N. D. Auxiliatrice de Buckland, et non à St Aubert.

5o Le Rév. Ignace Langlais, d'abord vicaire à St Jean Port-Joli, a été nommé en 1869 premier curé à Ste-Perpétue (Chemin Elgin); en 1871 vicaire à St Pascal et à St Elzéar; en 1874 curé à St Hilarion. Vers 1876 il est entré dans la communauté des Viateurs. Le Répertoire n'indique que sa nomination au vicariat de Saint-Jean Port Joli. C'est une omission importante.

6o Le Rév. E. H. Eug. Ludger Marceau n'a jamais été curé à la Petite-Rivière, ni à Ste Agnès, ni directeur du Grand Séminaire de Chicoutimi: on l'a confondu avec le Rév. H. A. Marceau. Après son ordination, 6 juin 1868, il a été nommé vicaire à St Anselme; en 1871 à Somerset; en 1873 curé à St Tite, puis de nouveau vicaire à Somerset qu'il quitte en 1888 pour St Johnsbury Vt., où il réside encore aujourd'hui.

7o Le Rév. A. Bouchard quitte

Beaumont en 1888, et se rend aux Antilles pour raison de santé, et non en Floride. Le Répertoire le laisse en Floride. Pourtant, à son retour, en 1889, il est nommé curé de St Pierre-Baptiste (Mégantic). En 1891 il entre dans la communauté des RR. PP. du S. Sacrement à Bruxelles. Revenu au Canada en mars 1893, il a été dernièrement chargé de la desserte de N. D. de la Garde en remplacement du Rév. C. P. Richard transféré à la cure de St Gervais.

8o Le Rév. G. R. Fraser a été professeur au Séminaire de Québec durant plusieurs années, et vicaire à N. D. de Lévis avant d'être nommé curé à Shenley, en 1887.

9o Le Rév. J. M. Alfred Paradis, du diocèse de Peterborough, Ont., où il s'occupe de colonisation, et le Rév. Jos Renaud, curé au Sacré-Cœur de Marie, Chicoutimi, ont été omis de la liste. Le Père Paradis, surtout, est assez connu pour qu'on ne puisse guère s'expliquer une telle omission.

10 D'après le Répertoire, le Rev. David Gosselin serait encore curé de Saint Honoré, poste auquel il a été nommé en 1885. Pourtant, tout le monde sait que depuis plusieurs années il est curé du Cap Santé et directeur de la *Semaine Religieuse* de Québec.

En voilà assez pour prouver qu'il y a des erreurs et des omissions trop nombreuses dans la deuxième édition du Répertoire: erreurs et omissions que l'on pouvait éviter en adressant une circulaire à tous les membres du clergé, d'après la liste des *Catholic Directories*, leur demandant les renseignements voulus, ou bien en s'adressant au secrétaire de chaque évêché. De cette façon on rencontrerait dans tout le livre cette minutieuse exactitude que l'on voit à certaines pages où rien n'a été oublié.

Espérons que la troisième édition sera sérieusement revue, corrigée et augmentée.

MM. ROUSSEL ET LOTH

MM. Roussel et Loth ont adressé à un certain nombre de leurs amis la circulaire suivante, que publie l'*Emancipateur*, de Cambrai :

Paris, le 3 avril 1893.

La Vérité,
Journal Quotidien

A la suite de graves transformations récemment introduites dans la constitution de l'*Univers*, nous nous sommes vus dans la douloureuse nécessité de quitter ce journal, où pendant vingt-six ans, nous avons fidèlement soutenu, pour l'Eglise et la France chrétienne, le combat auquel nous avait appelés la paternelle bienveillance de Louis Veillot.

Ce combat, nous ne saurions pourtant le désertier, surtout à l'heure où la situation réclame qu'il soit poussé avec plus d'ardeur. C'est en vue de le poursuivre, sur le terrain où nous avons guidés Louis Veillot et où nous n'avons cessé de nous maintenir, que nous nous proposons, avec la grâce de Dieu, de publier à partir du 1er de juillet prochain, un nouveau journal qui, répondant à notre programme, aura pour titre : *la Vérité*.

Nous osons espérer, monsieur, que sous la forme qui vous sera possible (souscription d'actions, abonnements) votre concours ne nous fera pas défaut pour cette entreprise dont nous croyons pouvoir dire que notre passé garantit le caractère et le but.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de la confiante considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être,

Vos très humbles serviteurs,

Auguste Roussel,

Ancien rédacteur de l'*Univers*

Arthur LOTH,

Ancien rédacteur de l'*Univers*

On remarquera que MM. Roussel et Loth déclarent que se sont de "graves transformations récemment introduites dans la constitution de l'*Univers*" qui ont nécessité leur départ de ce journal; tandis que M. Eugène Veillot dit que MM. Roussel et Loth ne "comprennent pas absolument comme lui, quant à leur application dans le journal les instructions de Sa Sainteté Léon XIII sur la question sociale et la question politique." De part et d'autre on veut suivre les traditions de Louis Veillot. Ce qui fait dire à l'*Emancipateur de Cambrai* :

"L'héritage d'un grand nom donne lieu souvent à des difficultés que les meilleures volontés elles-mêmes parfois ne peuvent éviter."

UN TRAVAIL DE DOM BENOIT

La *Revue Canadienne* commence avec le mois de mai la publication d'une étude remarquable de Dom Benoit sur le *renoncement évangélique dans le clergé aux divers âges de l'Eglise*. Qu'on veuille bien lire ce premier article, et on constatera bien vite que nous n'exagérons pas en appelant cette étude remarquable. Bien des hommes instruits y reconnaîtront avec plaisir et surprise qu'ils ont à corriger en plus d'un point les idées qu'ils s'étaient formées sur l'état de vie des clercs aux premiers temps de l'Eglise.

Don Benoit, — l'auteur bien connu du savant ouvrage intitulé : *La Cité anti chrétienne au XIXe siècle, ou Les Erreurs modernes*, qui a eu en peu de temps plusieurs éditions, — est un écrivain d'un savoir profond, d'une logique inflexible et d'une érudition surprenante. Il avait réuni des milliers de textes pour un nouveau et volumineux ouvrage sur *la vie et l'éducation des clercs aux divers siècles de l'Eglise*, quand un désastreux incendie est venu détruire, il y a peu d'années, tout le fruit de ses longues veilles.

C'est là une perte qui sera pour longtemps irréparable. Pourtant, grâce à sa mémoire vraiment exceptionnelle, le pieux et savant religieux a pu retrouver assez de textes pour établir solidement les conclusions générales du grand ouvrage qu'il préparait. Ce sont ces conclusions, entièrement inédites, qu'il a bien voulu communiquer à la *Revue Canadienne*. Nous sommes assuré que le monde qui réfléchit leur fera l'accueil qu'elles méritent.

L'Hopital-General de Quebec

On célébrera, dans quelques semaines, le deux-centième anniversaire de la fondation de cette vénérable institution dont l'histoire est si intimement liée à l'histoire du Canada, surtout au début et à la fin du régime français. C'est à Notre-Dame-des-Anges que résidèrent les premiers porteurs de la Bonne Nouvelle en ce pays; c'est encore à Notre-Dame des Anges que les pieuses mains des Hospitalières prodiguèrent leurs soins aux vaillants acteurs de ces drames suprêmes: la bataille des Plaines d'Abraham et la bataille de Sainte-Foye.

A l'occasion de cet anniversaire, et pour rendre hommage aux saintes religieuses qui, suivant le conseil de leur fondateur, Mgr de Saint Vallier, n'ont jamais oublié les humbles et les pauvres, nous publions les notes suivantes, que nos lecteurs liront sans doute avec intérêt et qui ont certainement une grande valeur historique.

ORIGINES DU MONASTERE DE N.-D. DES ANGES 1618-1692.

En 1618, les Récollets firent l'acquisition d'un emplacement situé aux environs de la rivière St-Charles. La première pierre de leur église, marquée aux armes de France et à celles du prince de Condé, vice-roi du Canada, fut posée solennellement le 3 juin 1620, par le Père d'Olbeau; "l'église fut en état d'être bénite le 25 mai 1621." (le Clercq) "Elle fut dédiée sous le vocable de N. D. des Anges, nom cher aux enfants de S. François, comme devant leur rappeler, à perpétuité, le souvenir de l'humble et pieux berceau de leur Ordre à Assise. Tous les écrits des Récollets portent que cette église fut la première érigée dans les possessions françaises de l'Amérique septentrionale; ils ne donnaient pas le nom d'église à la petite chapelle de charpente qu'ils avaient élevée à Québec, où ils continuèrent de faire les fonctions curiales pour les Français de l'habitation, selon l'ordre du Souverain Pontife.

"La maison conventuelle fut achevée et habitable même avant l'église." Ils l'habitèrent jusqu'en 1629. A cette époque "les Anglais sous la conduite des frères Kertk s'étant emparés du fort de Québec... Récollets et Jésuites durent prendre le chemin de l'Europe...."

"Le 29 mars 1632, le traité de Saint-Germain en Laye anéantit la prétendue domination des Kertk sur le rocher de Stadacona et le 13 juillet de la même année le fort de Québec fut remis aux mains des Français."

Ce ne fut qu'en 1670 et après bien des contretemps que les Récollets rentrèrent au Canada et "reprirent possession des terres qui avaient appartenu à leur Ordre avant 1629. Leur couvent autrefois l'ornement du pays, ne présentait plus qu'un amas de ruines.

"On se mit sans retard à déblayer le terrain et à préparer les matériaux pour les nouvelles constructions...."

"La première pierre de l'église

(église actuelle) fut posée le 22 juin 1671, par l'intendant Talon.

" Le temple rebâti fut en état de recevoir la bénédiction en 1678.....

" Cependant il arrivait de France plusieurs sujets pour prendre part aux travaux apostoliques. Le local qu'avait jusque là occupé les religieux, se trouva trop étroit pour loger les nouveaux venus.....mais comment remédier à un pareil inconvénient ? On était dans cette perplexité lorsque Dieu suscita un bienfaiteur aux enfants de S. François. Le comte de Frontenac, qu'ils avaient choisi pour syndic apostolique, leur fit élever à ses frais vers l'année 1677, un corps de logis [lequel subsiste encore] de soixante pieds de long sur vingt-et-un de large. Le pieux gentilhomme s'y réserva un appartement où il se retirait plusieurs fois chaque année à l'approche des grandes fêtes, pour se reposer de l'embarras des affaires et vaquer aux exercices de la retraite. "

" En l'année 1678, dit le Clercq, on ajouta une très belle chapelle en rond point à notre église de N. D. des Anges, [à l'endroit du chœur actuel] et l'année suivante une grande sacristie par le bas et un chœur, au dessus pour chanter l'office divin, un grand dortoir de pierre qui fut achevé les années suivantes avec tous les offices réguliers et un grand cloître. "

" Toutes ces constructions terminées le couvent de N. D. des Anges était une des maisons les plus belles et les plus commodes du pays. " Il était en cet état lorsque les Récollets depuis longtemps désireux de se fixer en ville, offrirent leur habitation à Mgr de St-Vallier qui cherchait alors un hôpital pour ses pauvres. " L'évêque goûta fort cette proposition mais il ne voulut rien conclure avant d'en avoir conféré avec le révérend père provincial de Paris. Pendant son voyage Mgr de St-Vallier obtint de Louis XIV des lettres patentes pour l'érection d'un Hôpital Général à Québec, avec les droits et privilèges des hôpitaux généraux de France. Ces lettres furent expédiées au mois de mars 1692. Muni d'une si haute approbation, l'évêque de Québec s'adressa au père provincial des Récollets de St Denis pour négocier l'achat du couvent de N. D. des Anges. Celui-ci acquiesça volontiers à la proposition.....et l'accepta par une permission du définitoire du couvent royal de Versailles, en date du 26 février 1692, et signée le 17 mars de la même année à la Province de St Denis de Paris. "

Le prélat se mit donc en route pour Québec où il débarqua le 15 août.

" Le 13 septembre 1692, Monseigneur de St-Vallier conclut définitivement l'achat du couvent des Récollets. Le contrat en fut passé en présence du " seigneur évêque de Québec, et de haut et puissant seigneur, messire Louis de Buade de Frontenac, chevalier, comte de Palluan, conseiller du roi en ses conseils, et son gouverneur et lieutenant général en tout le pays de Canada, et autres de la Nouvelle-France septentrionale faisant et stipulant en cette partie au nom et comme syndic apostolique des RR. Pères Récollets de ce dit pays, père

et protecteur de toutes leurs missions, etc. "

" Par les clauses de ce contrat, les Récollets cédèrent à Monseigneur de St-Vallier les cent six arpents de terre qu'ils possédaient sur la rivière Saint Charles, leur église et leur couvent de N. D. des Anges.

" Monseigneur de St-Vallier faisait cette acquisition moyennant la somme de seize mille livres du pays, à payer une fois; de plus, la somme de seize cents livres aussid du pays, une fois chaque année pendant cinq ans; la somme de deux mille livres pour certains effets laissés au dit couvent.....

" Moyennant aussi la cession d'un terrain à Québec, acquis par Mgr de St Valier du sieur de la Durantaye ". Ce terrain, d'un arpent, était situé près du petit hospice que les Récollets possédaient à la haute ville, au bout de la place d'armes, vis-à-vis du château; les bâtiments dessus construits, et qui servaient alors d'hôpital général consistaient en deux corps de logis, l'un en face entre cour et jardin, l'autre en aile entre deux cours. "

" A la suite de ces clauses, on voit les bons pères déclarer formellement que, " fermant les yeux à des vues d'intérêt que des personnes d'une autre profession, ou d'une autre règle que la leur pourraient avoir, ils ont agi dans toute cette transaction pour la gloire de Dieu et pour l'utilité, commodité et éducation des peuples. "

" Aussitôt que les Pères Récollets eurent livré les bâtiments, Mgr de St-Vallier y fit faire les réparations et les distributions indispensables. Le 30 octobre 1692, il y fit venir les pauvres qu'il entretenait dans la maison de Providence à Québec sous la direction des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame que le pieux prélat avait d'abord chargé du soin de ses pauvres. " Quelques voitures portaient les plus infirmes; les autres marchaient en ordre sous la conduite de la sœur Ursule. Le vénérable prélat les attendait dans l'Eglise, pour les offrir à Dieu avant de les mettre en possession de leur nouvelle demeure.

" La sœur Ursule resta chargée du soin des pauvres, se faisant aider dans cette bonne œuvre par des personnes charitables dont elle avait la surveillance. Les administrateurs choisis furent les mêmes qui avaient jusque là géré les affaires du bureau de charité. Nous trouvons leurs noms au bas de l'acte par lequel ils acceptèrent la donation faite, par Mgr de Saint-Vallier, du couvent de Notre-Dame des Anges aux pauvres du même bureau :

François Dupré, curé de Québec.
René Louis Chartier de Lotbinière, lieutenant général.

Paul Dupuy, procureur du roi, au siège de la prévôté de Québec.

Charles Aubert de la Chesnay, conseiller.

Pierre de Bécarré, sieur de Grandville, conseiller.

Peuvret du Mesnu, greffier en chef au conseil souverain.

" Un seul des membres, M. François Magdeleine Ruette d'Auteuil, procureur général, crut ne devoir pas apposer sa signature à l'acte dont nous parlons.

" M. le comte de Frontenac, gouverneur général, et M. de Champigny, intendant, étaient, avec l'évêque, les chefs de l'administration, selon la teneur des lettres patentes. " (Histoire de l'Hop. gén. de Québec)

1692-1693

".....Il n'y avait dans l'hospice qu'une seule religieuse de la congrégation de Notre-Dame pour veiller à tout; cela pouvait suffire pour le commencement, mais il fallait aussi s'occuper de l'avenir. Mgr de St-Vallier songea donc à fonder à N. D. des Anges une communauté de religieuses hospitalières, et son choix se porta aussitôt sur celles de la Miséricorde de Jésus, déjà chargées de l'Hôtel-Dieu de Québec.....Vers la fin de 1692, Mgr de St-Vallier se rendit sans délai à l'Hôtel-Dieu, pour proposer officiellement à la communauté la fondation qu'il avait en vue. Tout le chapitre acquiesça à la demande de Sa Grandeur.....L'Evêque demanda quatre religieuses pour la nouvelle œuvre, ce qui lui fut promis par acte capitulaire du 9 janvier 1693.

" Le lendemain, Monseigneur de Québec fit dresser par Genaple, notaire *gardes notes du roi*, l'acte par lequel il donnait et aumônait, à perpétuité, aux pauvres de l'Hôpital général les terres et les bâtiments qu'il avait acquis des Récollets. Cet acte, où se trouve expliqué au long les intentions du prélat à l'égard des religieuses, fut accepté et signé le même jour par la supérieure de l'Hôtel-Dieu et son conseil. Le 12 du même mois, dans une assemblée des administrateurs, tenue au palais de l'intendant, le contrat de donation et de fondation fut de nouveau ratifié et confirmé par l'évêque, le gouverneur, l'intendant, le curé de Québec et les autres membres du bureau. Cette fois encore M. Ruette d'Auteuil refusa de souscrire aux conditions proposées par Mgr de St-Vallier mais son opposition n'empêcha pas les autres administrateurs d'entrer pleinement dans les vus du prélat.

" Quant il fallut élire, à l'Hôtel Dieu, les quatre religieuses demandées, le choix du chapitre tomba sur la Mère Marie-Marguerite Bourdon de St-Jean-Baptiste, la Mère Louise Soumande de Saint-Augustin, la sœur Geneviève Gosselin de Ste-Madeleine, professe de chœur, et la sœur Madeleine Bacon de la Résurrection, professe converse.....Après avoir retrempé leurs âmes dans la prière, et s'être munies de force pour le jour de l'épreuve, nos Mères durent se résigner à dire un suprême adieu à la communauté au sein de laquelle elles avaient vécu si heureuses. Elles reçurent leur obédience du prélat fondateur le 30 mars, et le 31 mars celle de la Mère St-Ignace Supérieure de l'Hôtel-Dieu.

" La veille du départ, Mgr de St Vallier jugea à propos qu'elles allassent saluer les communautés religieuses de la ville. Leur première visite fut pour le séminaire...de là, elles allèrent chez les RR. PP. Jésuites.. puis chez les RR. des MM. Ursulines.....partout elles reçurent l'accueil le plus aimable et le plus cordial.....

" Tandis que l'on se donnait de

part et d'autre mille marques d'affection, on vit arriver au monastère un capitaine des gardes suivi de plusieurs subalternes. C'était une députation envoyée par M. le comte de Frontenac, pour inviter les fondatrices à se rendre au château Saint-Louis. Elles se mirent donc de nouveau en route, escortées cette fois par les gardes et leur premier officier...." Le gouverneur qui les attendait les reçut avec toutes les démonstrations possibles de bienveillance et d'honnêteté, et leur témoigna avoir bien de la joie de ce nouvel établissement. Il leur fit servir une collation magnifique, pendant laquelle il leur fit rendre toute sorte d'honneurs, les regardant, disait-il, comme les épouses du grand Roi. " Tout cela était accompagné de cet air de politesse qui lui était si naturel. Il leur promit publiquement sa protection, et cette promesse, le bon gentilhomme l'a tenue jusqu'à la mort. "

" La dernière station de la journée fut la maison épiscopale; il est facile de concevoir avec quelle bonté Mgr de St Vallier reçut chez lui celles qu'il regardait dès lors comme ses filles bien-aimées, et qui, à leur tour, le considéraient comme leur père et leur protecteur. Dans toutes ces visites nos Mères étaient accompagnées de la Mère St Ignace, supérieure de l'Hôtel Dieu. Madame de Champigny tenait à honneur de les conduire partout dans son carrosse; elles avaient pour escorte Mgr de St-Valier et M. l'abbé Joseph de la Colombière, vicaire général.

" Au jour fixé pour le départ, mercredi, 1er avril 1693, vers six heures du matin, la communauté étant assemblée, les quatre religieuses de la fondation demandèrent pardon à la révérende Mère supérieure et à toutes leurs sœurs. Ce fut un moment d'émotion vive et profonde: toutes fondaient en larmes à la pensée d'avoir à se séparer, après avoir vécu tant d'années dans une parfaite union. Les adieux se firent avec tous les témoignages de l'amitié la plus sincère. La mère supérieure donna sa bénédiction aux fondatrices; la communauté les conduisit ensuite jusqu'au lieu où étaient les voitures que madame de Champigny avait fait préparer, et après un dernier mot, un dernier baiser, les hospitalières de N. D. des Anges franchirent le seuil de l'Hôtel-Dieu. La mère St Ignace et la mère Marie Forestier de St Bonaventure voulurent venir les introduire dans le nouvel établissement; elles menèrent aussi avec elles une jeune professe la sœur Marie-Madeleine Soumande, de la Conception, sœur de la mère St Augustin.

" Dès qu'elles voient apparaître le clocher de N. D. des Anges, les fondatrices saluent et implorèrent avec amour et confiance celle que, sous ce vocable, elles reconnaissent pour leur Mère et leur Souveraine: encore quelques instants et elles seront à la porte du monastère. Le vénérable fondateur de l'œuvre, Mgr de St-Vallier, s'avance pour les recevoir sur le seuil de l'église. Vous voyez auprès de lui son grand vicaire, M. Joseph de la Colombière, M. Dupré

curé de Québec, MM. des Maizerets, Glaudelet, de Bernières, et quelques autres ecclésiastiques du séminaire. M. le Comte de Frontenac, dont le nom est déjà attaché si avantageusement à l'antique demeure des fils de Saint-François, veut signifier par sa présence, en cette solennelle occasion, qu'il approuve le transport qui en est fait aujourd'hui entre les mains de quelques humbles servantes des pauvres de Jésus-Christ ; il se fait d'ailleurs en honneur d'y figurer en sa qualité de chef du bureau de charité. M. de Champigny y assiste au même titre et avec des sentiments non moins distingués ; on y voit aussi messieurs les administrateurs de l'hôpital, et plusieurs autres personnes les plus considérables du pays.

(A suivre)

LIBERALISME ANGLAIS

L'autre jour, M. Blake, à la chambre des Communes, en Angleterre, a généreusement défendu la province de Québec contre les attaques d'un fanatique. C'est très bien ; et nous en devons de la reconnaissance à l'ancien chef du parti réformiste du Canada. Il a proclamé hautement une vérité que M. Colby, conservateur, a déjà fait entendre au parlement d'Ottawa, savoir que la province française de Québec traite avec la plus grande justice, la plus grande générosité, la minorité anglaise et protestante.

L'Electeur fait grand cas de ce discours de M. Blake, et il a raison. Mais il a tort de ne pas tout citer. Voici, par exemple, un passage intéressant :

" Quand la corruption a levé la tête au Canada, le peuple lui-même, en dépit de bien des obstacles, a pris la chose en mains et a appliqué le remède. Il a culbuté les hommes qu'il croyait coupables de corruption. Et l'homme qui a déployé le drapeau de l'Indépendance canadienne est précisément l'homme qui a été mis en jugement. "

Nous prions l'Electeur de nous dire s'il pense que M. Blake fait allusion à M. Mercier dans ce passage, et s'il trouve que c'est là du libéralisme anglais ?

Nos destinées

La Semaine Religieuse de Québec a publié naguère le passage suivant par lequel se termine l'adresse que l'Université Laval a présentée au Souverain Pontife, à l'occasion de son jubilé :

" Le Canada Français n'est, sans doute, qu'une portion modeste de cette Amérique vers laquelle Votre Sainteté reporte avec complaisance ses regards les plus soucieux ; il n'a ni les ressources ni la gloire qui distinguent d'autres Etats ; mais il croit cependant en ses destinées et en sa mission ; il espère en la Providence, de laquelle dépendent les peuples, et l'appui le plus assuré de sa foi nationale, c'est qu'il est né d'un principe chrétien, qu'il a grandi sous la protection et dans l'amour de l'Eglise et qu'il veut vivre et grandir toujours dans l'attachement à Rome et au successeur de saint Pierre. "

Commentant ce passage, la Libre Parole, de Montréal, fait les réflexions suivantes que nous approuvons entièrement :

" Nous enregistrons ces paroles avec plaisir : " le Canada croit en ses destinées et en sa mission. "

" Evidemment ce ne serait pas la peine de proclamer cette croyance aux pieds du trône pontifical, si la destinée des Canadiens-français était d'être de simples individualités aidant à constituer dans le Nouveau-Monde une seconde nationalité anglaise à base protestante. "

A travers la presse canadienne

Nous lisons dans la *Liberté*, organe radical :

" Nous exprimions dernièrement l'opinion que la sécession de la province de Québec de la confédération serait le malheur de celle-ci parce qu'elle tomberait aux mains de certaine caste.

" Notre excellent confrère le *Monde* voit les choses du même œil que nous, car, dit-il, " l'indépendance comme le veut M. Tardivel mettrait la province entre les mains du parti réactionnaire dont il est le porte-voix. Les choses de " l'instruction publique, de la liberté des " citoyens, etc., etc., tomberait du mal " dans le pis. "

Nous ne félicitons pas le *Monde* de se trouver en pareille compagnie et de recevoir de tels compliments.

L'esprit de M. L. H. Taché. Nous lisons dans l'*Opinion publique* du 28 avril :

" C'est par erreur que j'ai annoncé dans le dernier numéro que M. Tardivel avait subi une commotion violente à l'encéphale. Il n'en est rien, heureusement. M. Tardivel souffre simplement d'un mauvais rhume contracté en revenant du Cercle catholique, dont il est, comme chacun sait, aujourd'hui comme hier, le plus bel ornement. "

C'est très spirituel, mais peu vraisemblable, attendu que M. Tardivel n'est pas membre du Cercle catholique et qu'il n'y a pas mis le pied depuis des années ! Ne vous découragez pas, monsieur Taché. *Try something else.*

Dans le même numéro, M. Taché répond à M. de Montigny, à propos du fameux diner. Tout en disant force impertinances à M. le chevalier, il s'accorde avec lui, au fond, puisque l'un et l'autre sont d'avis que le vrai et seul coupable dans cette affaire, c'est le directeur de la *Vérité* ! Nous protestons n'avoir rien vu de plus drôle que cela depuis vingt cinq ans.

Par exemple, M. Taché maintient " l'exactitude des renseignements donnés par l'*Opinion publique*. " Au fond, c'est le seul point vraiment important ; le seul, aussi, auquel MM. Desjardins et de Montigny n'ont pas touché. Que le directeur de la *Vérité* soit ceci ou cela, aux yeux de MM. Taché, Desjardins et de Montigny, c'est un détail qui intéresse peu M. Tardivel et nullement le public. L'essentiel, c'est de savoir si le compte-rendu de l'*Opinion Publique* est mensonger ou vrai. M. Taché fait de vilaines grimaces à M. Tardivel et soutient l'exactitude de son récit ; MM. Desjardins et de Montigny font aussi des grimaces à M. Tardivel, et quelque peu à M. Taché, mais ils ne contredisent guère ce dernier ; MM. Masson et Royal, les deux principaux intéressés, ne font, eux, ni grimaces ni déclarations. Voilà la situation, à l'heure présente. Et n'oubliez pas que le seul coupable, c'est le directeur de la *Vérité*. M. Taché profite même de l'incident pour exprimer l'espoir que M. de Montigny finira par " comprendre de quel bois se chauffe son ami Tardivel et la mauvaise foi professionnelle de cet écrivain politico-religieux " Nous partageons l'espoir de M. Taché. Plus que cela, nous espérons que lorsque M. de Montigny aura bien analysé le bois dont nous nous chauffons, et pénétré jusqu'au fond de notre mauvaise foi professionnelle, il fera part à u-

public de ses découvertes. Demander des renseignements là-dessus à M. Taché, ce serait inutile.

Maintenant, pour tenir notre engagement envers M. Taché, signalons trois anglicismes dans le dernier numéro de l'*Opinion publique*. Page 306, première colonne, " Les dépêches et les éditoriaux des journaux. " Nous avons déjà dit à M. Taché qu'*éditorial* n'est pas français. S'il a besoin que l'on répète la même chose bien souvent il pourra se chercher un autre professeur.

Même page, colonne suivante : " Le gouvernement n'a pas voulu prendre l'initiative d'une mesure revisant la constitution, en rapport avec les lois électorales. " " En rapport avec " est du pur micmac, monsieur Taché, ou, plutôt, de l'anglais médiocre : *In connection with*. Votre phrase est mal bâtie, mais vous auriez pu la rendre strictement grammaticale en mettant " en ce qui se rapporte aux lois électorales. "

Puis, à la page suivante on trouve " à bord d'un train. " Encore de l'anglais. On dit bien " à bord d'un navire, d'un bateau. " Mais " à bord d'un train " n'est pas plus français que serait " à bord d'une voiture, d'un cheval. "

Le dernier numéro de l'*Opinion publique* a une charmante " Petite chronique " de M. Ernest Gagnon sur le printemps qui ne vient pas.

Quoi ! M. Ernest Gagnon collaborateur de l'*Opinion publique* ! Ah ! que non, par exemple. C'est un simple truc de maître Louison. Cette chronique a paru, il y a une dizaine d'années, dans les *Nouvelles Soirées Canadiennes*. Alors, comme aujourd'hui, le printemps se faisait attendre. Il a suffi de ne laisser de la date que le mois et le quantième pour donner à cette chronique une grande actualité, fournir à l'imprimeur une bonne page de copie, et mettre le public sous l'impression que l'*Opinion publique* compte au moins un collaborateur parmi les gens comme il faut.

Nous ne croyions pas M. Taché aussi rusé.

Il est écrit que toutes les idées fausses vorront le jour dans le journal de M. Taché. A la première page du numéro du 21 avril, on lit les vers suivants :

Nations ! mot pompeux pour dire barbarie !
L'amour s'arrête-t-il où s'arrêtent vos pas ?
Déchirez vos drapeaux ; une autre voix vous crie :
L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie,
La fraternité n'en a pas !

Voilà l'*Opinion publique* qui passe à l'Internationale !

Nous lisons ce qui suit dans le *Monde*, du 29 avril, sous le titre : " Dernière réponse de M. de Montigny à la *Vérité* " :

" L'entrevue accordée par M. le Recorder au MONDE, au sujet de la conversation d'après-dîner, tenue chez M. le maire Desjardins, n'a pas été du goût de M. Tardivel. Aussi la *Vérité* de cette semaine rage-t-elle dans le grand genre. Nous avons communiqué cet écrit à M. le Recorder qui nous a dit :

" Je regretterais vraiment de faire perdre à M. Tardivel un temps précieux, qu'il pourra employer à combattre les bons combats. Aussi je déclare ne pouvoir le suivre sur le terrain des personnalités où il veut m'attirer et je n'ai même pas d'objection à m'associer à lui pour le proclamer " grand logicien, fin connaisseur des venances et ardent avocat de la vérité. " C'est tout ce que j'ai à dire aujourd'hui " et je n'entends pas non plus m'occuper davantage de la question. "

Le *Monde* appelle cela une réponse. Le *Monde* n'est pas difficile.

—Le roi Behazin, du Dahomey, s'est soumis aux autorités françaises.

PETITE CHRONIQUE

Canada

—Lundi dernier, une grande réunion de catholiques montréalais a eu lieu dans la cathédrale et a unanimement protesté contre la poursuite intentée par le *Canada-Revue* contre Mgr Fabre.

—Mgr Fabre, a choisi l'honorable M. Taillon comme avocat et M. C. A. Geoffrion comme conseil. L'avocat du *Canada Revue* est M. Horace Saint-Louis. La *Liberté* prétend que M. Saint-Louis est " un bon conservateur. "

—M. le maire de Montréal a chargé le *Monde* de nous faire savoir que s'il a fait une visite officielle aux *Sons of England*, c'est qu'il " avait acquis la certitude que l'association n'avait aucun caractère maçonnique, dans le moment du moins, et qu'elle ne poursuivait qu'un but de bienfaisance et de secours mutuels. " Alors, comment expliquer les compliments de l'*Orange Sentinel* à l'adresse de M. le maire Desjardins ? Et n'est-ce pas le *Monde* lui-même qui nous a dit que les *Sons of England* sont " en sympathie prononcée " avec la P. P. A. (Protestant Protective Association), laquelle a pour but principal d'exclure les catholiques de toutes les charges publiques ?

Etats-Unis

—On se plaint du climat de la Province de Québec. Sans doute, il a ses désagréments ; mais quand on le compare aux climats de pays qui passent pour être plus favorisés que le nôtre, il paraît plus acceptable. C'est ainsi que le télégraphe nous transmet, presque chaque jour, le récit de quelque terrible cyclone qui dévaste une partie quelconque des Etats-Unis. Le territoire d'Oklahoma a été dévasté par un de ces épouvantables bouleversements des éléments, le 25 avril. Le nombre des personnes tuées et blessées est considérable. On porte le nombre des morts à 100 et des blessés à 500. Le même jour, un cyclone a fait de terribles ravages au Texas. Et d'ici à l'automne nous aurons des récits semblables toutes les semaines.

—Le 1er mai, M. le président Cleveland a officiellement inauguré l'exposition colombienne de Chicago en présence d'une foule immense.

—La semaine dernière il y a eu une grande revue navale à New-York en l'honneur du découvreur de l'Amérique. Trente-cinq navires de guerre, représentant toutes les nations civilisées, ont pris part à cette démonstration, la plus grandiose de ce genre que l'on ait jamais vue de côté-ci de l'Atlantique.

France

—Nous lisons dans l'*Univers*, à la date du 17 avril : " M. Nemours-Godré et M. J. Mollet, amis de MM. Roussel et Loth, ont, à la suite de ceux-ci, donné leur démission de rédacteurs de l'*Univers*. "

—Des émeutes assez sérieuses ont eu lieu, le 1er mai, à Marseille.

Rome

—On annonce la mort des cardinaux Giordani et Sepiaci. Le premier était archevêque de Ferrara. Il naquit le 13 octobre 1822 et fut créé cardinal le 14 mars 1887. Le cardinal Sepiaci naquit à Castiglione, diocèse de Pérouse, le 12 septembre 1835 et fut créé cardinal le 14 décembre 1891.

En bas du prix coutant

Fortin et Michaud offrent de magnifiques blouses de printemps en bas du prix coutant. Voir annonce à la 8e page.

ON DEMANDE UN APPRENTI TYPOGRAPHE. S'adresser au bur. au de la Verité.

**LAURENT MOISAN
SCULPTEUR**

Coin des rues

ARAGO et ALBERT ST-SAUVEUR

Se chargera de tout contrat pour parachèvement d'intérieur d'Eglise ou de tout autre édifice en menuiserie, charpente et sculpture en tout genre, ornements en bois, plâtre ou composition, sculpture de modèles pour fondre cuivre et plomb, plâtre ou tout autre composition.

De plus, il confectionne les autels, tabernacles, confessionnaux, banquettes, crédences, piédestaux, chaires, balustrades, etc. Aussi statues en bois ou plombées, découpage, tournage et dorage. Boutique munie d'un pouvoir à vapeur. Conditions faciles. Une visite est sollicitée. 21 mai-1a.

AVIS

M. Joseph Cote est autorisé à remplacer M. L. Drouin comme notre agent pour les abonnements et les annonces.

FONDERIE SPECIALE

DE CLOCHES

ACCORDS et CARILLONS Tons garantis
Montures sur tous les systemes, systemes brevets

Georges et Francisque PACCARD

A Ancecy-le-Vieux, Hte-Savoie, France

Fondeurs du Bourdon de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, Paris.

du Carillon de Saint-Pierre, à Montréal et de Buckingham, près Ottawa.

Et de St-Léonard, près Londres (Angleterre)

REPRESENTANT :

M. ALEXIS ARMAND

11 RUE N.-DAME DE LOURDES

MONTRÉAL.

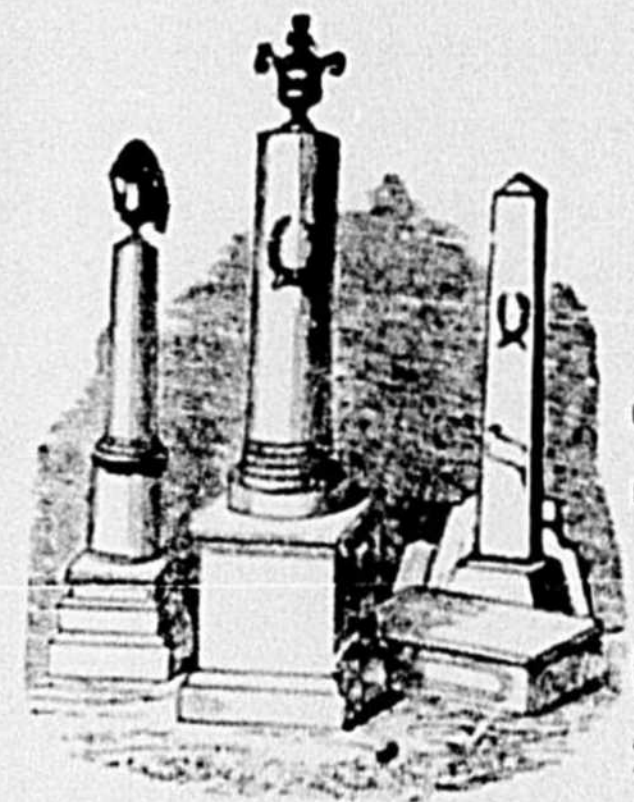
15avr 6m.

J. A. BELANGER

Manufacturier à la vapeur

— D'OUVRAGES EN —

Marbre et en Granit
Monuments, Epitaphes, etc, etc.



Coin des RUES ST-JOSEPH et DORCHESTER
22av3m ST-ROCH, QUEBEC.

GUARDIAN ASSURANCE COMPANY
FIRE OF LONDON LIFE

Capital paye..... \$ 5,000,000

Capital souscrit..... \$10,000,000

Fonds disponibles. \$22,500,000

Bureau chef au Canada

Bâtisse de la Compagnie GUARDIA N
MONTREAL.

THE LANCASHIRE INSURANCE CO.

OF MANCHESTER, England

CAPITAL: Quinze Millions de Piastres

RESPONSABILITE DES ACTIONNAIRES ILLIMITEE.

UNION ASSURANCE SOCIETY.

OF LONDON

ETABLIE en 1714.

CAPITAL \$ 2,250,000

FONDS EN CAISSE..... 12 000,000

REVENU ANNUEL..... 1,300,000

VIE : BRANCHE DE L'EQUITABLE

Eglises, Colleges, Couvents, Maisons d'habitation et Dep nances assurés pour 3 ans. Nous couvrons les pertes causées par le tonnerre. Polices émises à Québec. Pertes réglées et payées sans délai.

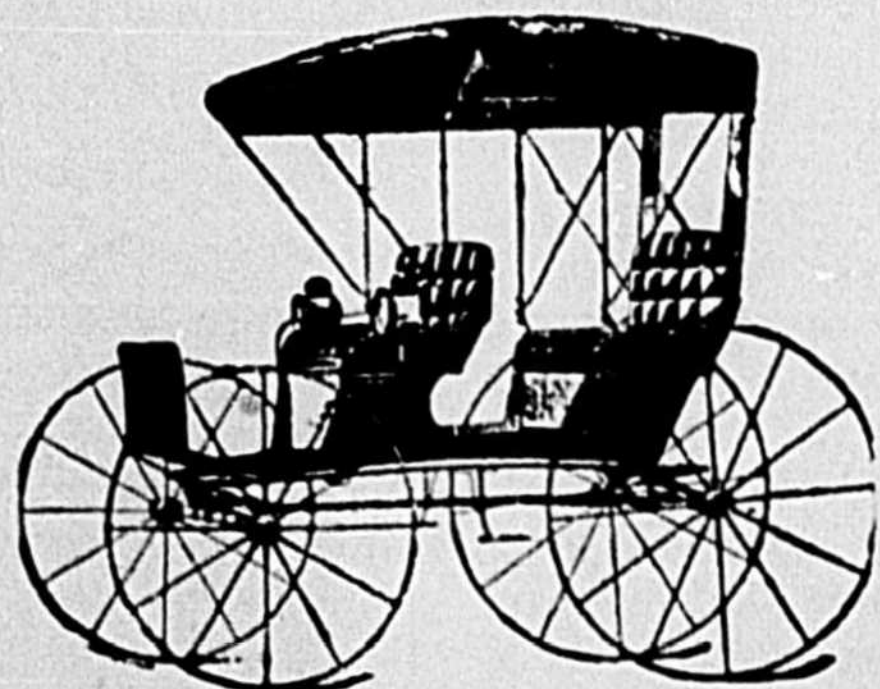
J. B. MORISSETTE, Agent General.

15av. 1a

Telephone : 275.

Bureau S2 Rue St-PIERRE, Quebec.

Voitures de toute sorte



Aussi Instruments aratoires de tout genre

LATIMER & LEGARE

273 RUE SAINT-PAUL QUEBEC.

11 mars 6 ms.

**Aux medecins de la ville
et de la campagne !**

NOUS prenons la liberté d'informer les medecins de la ville et de la campagne et tous nos clients en général que nous vendons nos drogues aux mêmes prix que ceux indiqués sur une liste circulaire de prix qui vient de leur être adressée.

LES commandes de ville sont livrées à domicile et ceux qui voudront bien nous accorder leur patronage seront servis par des pharmaciens licenciés.

W. BRUNET & C^{IE}

Pharmaciens en gros et en détail,

SAINT-ROCH, QUEBEC.

25mars1a.

AVIS IMPORTANT !

Notre stock contenu auparavant dans l'ancien magasin J. A. LANGLAIS, 177 Rue St-Joseph est maintenant transporté dans la bâtisse d'en arriere servant autrefois d'entrepôt, situé sur la RUE DES FOSSES, No 222.

Nous sommes à compléter notre installation et nous invitons nos nombreuses pratiques à venir nous faire une visite. Nous promettons à tous des avantages particuliers. Nous avons encore un magnifique assortiment d'articles de bureau, Papeteries, Ornaments d'églises, Images, Statues, etc., etc.

LANGLOIS & PARADIS,

222 RUE DES FOSSES,

L. DROUIN, Gerant.

ST-ROCH, QUEBEC.

NOTA.—MM. COULOMBE & C^{IE}, Tailleurs, qui occupent le magasin rue St-Joseph se chargent de conduire à notre magasin en arriere toutes les personnes qui s'adresseront à eux.

19nov6m

LA POMMADE SOLARI !

En trois applications la **POMMADE SOLARI** guérit les démangeaisons de la peau même les plus accentuées. Remède infailible contre Gratelle, la Scabée, Psora et toutes les affections pustuleuses. **Prix : 50 centims la boîte.**

P.S. Expédiee par la malle sur réception de 52cts.

DEPOT GENERAL : **PHARMACIE LARUE**

24D.6m

Coin des Rues St-Ioseph et de l'Eglise St-Roch Quebec.

FORGUES & WISEMAN

134 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

Librairie des Fabriques, des communautés religieuses et des écoles catholiques.

Images de 1re communion, acaons-d'autel, chemin de croix

NOUVEAUTE : LIVRE D'ORGUE DU PAROISSIEN ROMAIN.

Depot du celebre remede **CATARRHINA**

Image „ **PACTE D'UNION** " pour l'association des familles
19nov.6m

**COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC**

Ancienne maison Methot fondee en 1808
Successeurs de **BEAUDET & CHINIC**

**MARCHANDS QUINCAILLIERS
EN GROS ET EN DETAIL**

Fournisseurs ordinaires

du Clerge,
des Fabriques,
des Institutions religieuses
et des Maisons d'éducation

16 janv. 931a.

REID, CRAIG & CIE.
Fabricants de Papiers
124, RUE ST-PAUL
QUEBEC

MOULIN A PAPIER DE LORETTE. — Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, sec et goudronné.
MOULIN AU PONT ROUGE. — Pulpe de bois, carton de bois.
MOULIN A STE-ANNE. — Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.
Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapisser de toutes sortes
AUSSI: — Gueules Amarres, Produits Chimique et Matériel complet pour la manufacture du papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron.

Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier. 28 fév. lan

PITUITE

Vous qui souffrez, depuis des années peut-être de cette affection désagréable qui vous rend la vie si pénible, vous croyez probablement que votre maladie est incurable.

Vous avez peut-être essayé bien des remèdes, eu recours à bien des médecins, sans soulagement appréciable.

Rassurez-vous. Ecoutez une victime de cette maladie si souffrante.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien,
"Je crois de mon devoir de vous faire part du bien que j'ai ressenti par l'usage des PILULES ANTIBILIEUSES du Dr NEY.
"J'étais fort souffrant depuis 3 ans. J'étais sujet au mal de cœur, à la PITUITE, je ne ressentais aucun goût pour la nourriture, mes forces allaient s'affaiblissant. Je m'adressai à plusieurs médecins dont l'un de réputation notable et de plus de 30 ans de pratique. Je pris leurs médicaments pendant plusieurs mois, mais sans effets marquants. Je ne pus parvenir à me faire purger suffisamment et la PITUITE continua de me faire souffrir.
"Sur votre avis, j'essayai les PILULES du Dr NEY. L'effet fut immédiat. La PITUITE disparut comme par enchantement et je rede vins un homme nouveau.
"Merci mille fois pour m'avoir fait connaître un médicament aussi précieux."

CUTHBERT JUBINVILLE

St-Thomas, 20 juin 1891.

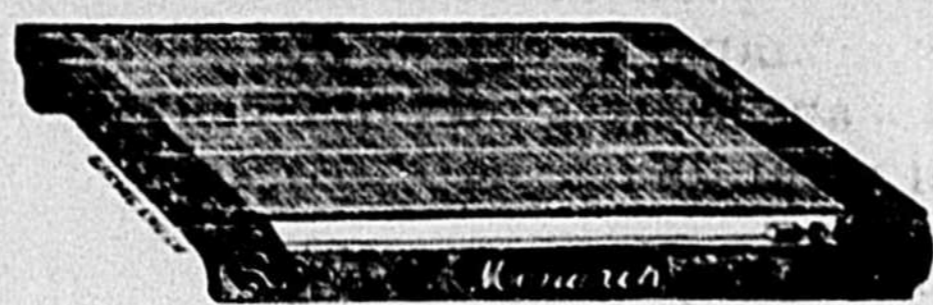
Les Pilules du Dr Ney sont en vente partout à 25 cts la Boîte.

Franc par la malle sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE

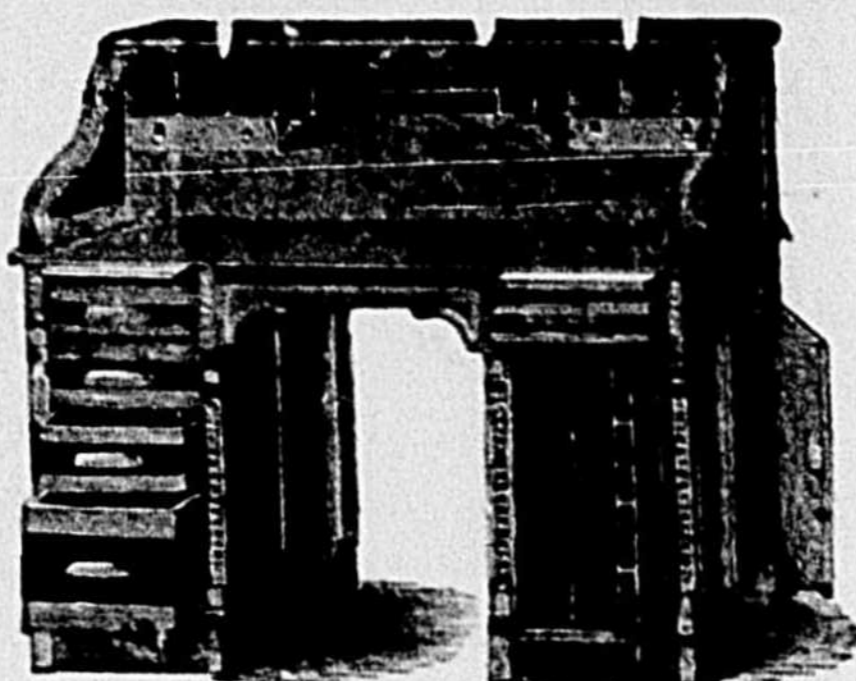
L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

D. S. RICKABY
— FABRICANT DE —
SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER



— ET DE —

PUPITRES



LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEURS AU CANADA

337 Rue Saint-Jean, Québec.

25 juin lan. Telephone 351.

CATARRE NASAL, CORYZA (Rhume de cerveau), OZÈNE, PUNAISIE (Poncteur du Nez) etc.

GUÉRIS PAR LE

Baume Catarrhal

— DU —

Dr NEY

Le grand remède français

Temoignage du Rév. F. J. E. Poirier
Montréal, 14 avril 1891.

M. L. ROBITAILLE, Pharmacien

Monsieur,
"Je me fais un devoir de reconnaître les vertus curatives de votre excellent BAUME CATARRHAL du Dr Ney. Je souffrais depuis plusieurs mois d'un CATARRHE NASAL, pour la guérison duquel j'avais employé sans succès un Baume Nasal réputé très efficace en pareil cas. Sur votre recommandation, j'essayai le BAUME CATARRHAL du Dr NEY; il n'y a que quelques jours que j'en fais usage et la maladie me paraît déjà en pleine voie de guérison."
Votre bien dévoué etc.
J. E. POIRIER.

En vente partout à 50 cts et \$1.00

Franc par la malle sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.



CHEMIN DE FER
QUEBEC, MONTMORENCY
et Charlevoix

Commencant et après le 17 octobre 1892, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec.	Arrivée à Ste-Anne
7.55 a m	9.00 a m
6.15 p m	7.20 p m
Départ de Ste-Anne.	Arrivée à Québec
5.45 a m	6.50 a m
11.50 a m Excepté le samedi	12.55 p m
12.20 p m Samedi seulement	1.25 p m

LE DIMANCHE

Départ de Québec	Arrivée à Ste-Anne
7.55 a m	9.00 a m
2.00 p m	3.05 p m
5.30 p m	6.35 p m
Départ de Ste-Anne.	Arrive à Québec.
5.45 a m	6.50 a m
11.50 a m	12.55 p m
4.00 p m	5.05 p m

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant. G. S. CRESSMAN, Gérant.
28 fév. lan.

L'AME SAINTE OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN PAR L'ABBE FOUROT
Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le Père Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages ou pressés, fondateur de la Sainte Union dans les Œuvres sacrées de Jésus et de Marie.
Paris Œuvres St Paul, rue Cassette

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(De France, d'Allemagne Etats-Unis et Fabrique Canadienne)

PIANOS :

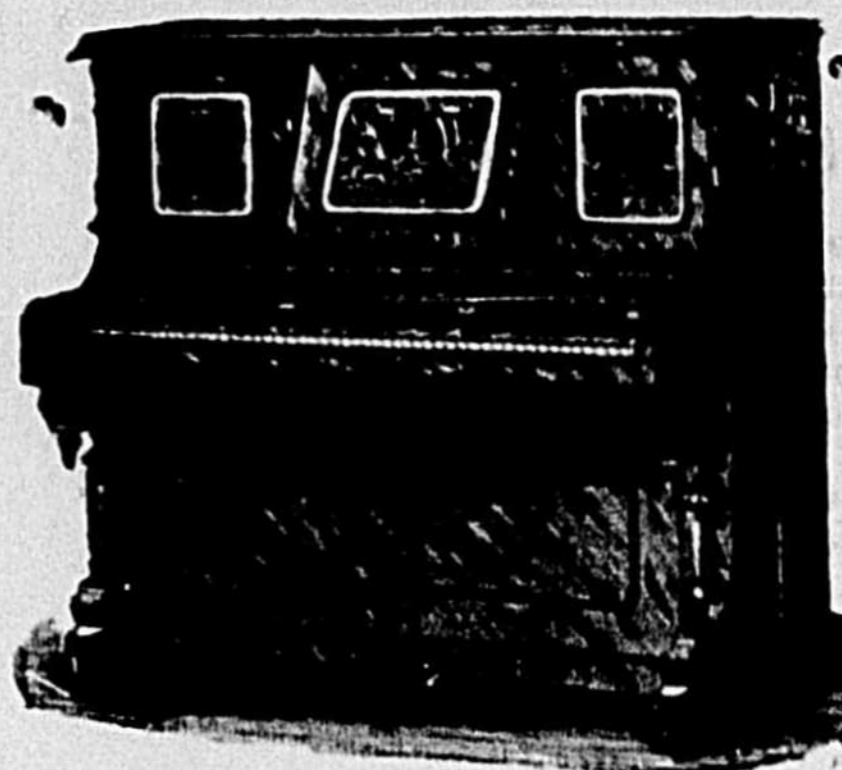
Heintzman et Cie.,

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.

Decker Bro. N.Y.

Schiedmayer, etc.



HARMONIUMS :

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.,

Doherty

Burdet et Cie.,

Schiedmayer etc.,

AVIS AU CLERGE ET AUX COMMUNAUTES EN PARTICULIER.

Notre assortiment d'harmoniums français de la célèbre maison Jérôme Thibouville-Lamy est au complet, et parmi les instruments allemands (Schiedmayer, de Stuttgart) de si haute renommée, nous venons d'en recevoir un qui est fait spécialement pour les grandes églises. C'est l'instrument le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour.

Depuis 10 ans, ces deux grandes manufactures n'étaient pas représentées ici au pays, mais aujourd'hui nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement au clergé, que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet de ces instruments.

Nous sommes aussi représentants de plusieurs compagnies d'orgues des plus renommées et sur demande nous pourrions fournir les devis et les prix de ces instruments.

Vu que nous faisons un commerce de gros et de détail très étendu, nous vendons tous ces instruments à des prix très réduits et avec de grandes facilités de paiement.

Nous avons toujours en mains les harmoniums de Wm. BELL & Cie., DOMINION, DOHERTY, etc., etc., et aussi les pianos de si haute renommée HEINTZMAN, DOMINION, BELL & Cie.

Nous faisons une spécialité de musique d'orgue et de musique en feuille pour pensionnat, etc.

Machines à coudre NEW WILLIAMS, DAVIS, etc., etc. Coffres de sûreté Tordeuses, Paillasse à ressort, Vitrites pour comptoir, etc., etc.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

2 nov. 6m.

Telephone No. 278

CHOLERA!

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite

L'ANTICHOLÉRIQUE de Dr NEY

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences funestes, si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.

Mr A. Casavant, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit :

Mr L. ROBITAILLE,
Monsieur et Cher Confrère,

"Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY, que vous êtes, parait-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et j'ai dû dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence, contre le CHOLÉRA et la DIARRHÉE."

Bien à vous,

A. D. CASAVANT, Pharmacien

Fall River, Mass. 2 avril 1892.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste, JOLIETTE, P. Q.
EN VENTE PARTOUT A 50 CTS LA BOUTEILLE

Franc par la malle sur réception de 60 centins.

MALADIES DES YEUX

Dr W. BEAUPRE

Oculiste,

58 Rue ST-LOUIS, Québec.

De l'université et des hôpitaux de Paris et New-York

HEURES DE BUREAU : 9h. à 1h. p.m.

Telephone : 722.

POUR

DAMES

La balance de nos

BLOUSES

D'AUTOMNE ET DE PRINTEMPS

Est offerte en bas

Du Prix coutant.

Venez immédiatement et vous aurez le premier choix.

FORTIN & MICHAUD

103 a 111

Rue SAINT-JOSEPH, QUEBEC.

28 oct lan.